

11.02.2013 – 13:00 Uhr

VetroSwiss: Baisse de la rétrocession pour la collecte du verre à cause du tourisme des achats

Glattbrugg (ots) -

Les recettes de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages de boissons en verre (TEA) ont reculé d'environ 3 pour cent en 2012. Pourtant les volumes de verre usagé ont légèrement augmenté durant la même période. Cette évolution est liée à l'augmentation du tourisme des achats, et elle pèse sur les caisses des communes. En effet, ces dernières sont indemnisées pour les coûts de la collecte du verre via les recettes TEA.

Le cours bas de l'euro incite bien des consommateurs suisses à faire leurs achats de l'autre côté de la frontière. Le commerce de détail local n'est pas le seul à en souffrir. Le recyclage du verre en subit aussi les répercussions. Toute bouteille de boisson à partir de 1 dl achetée en Suisse est soumise à une taxe d'élimination anticipée de 2 à 6 centimes. Ces recettes permettent de financer la collecte du verre. Par contre, lorsque des personnes privées introduisent des petites quantités de vin, de bière ou de boissons sucrées en Suisse, aucune TEA n'est prélevée. «Les recettes TEA ont baissé d'environ 3 pour cent en 2012» explique Fritz Stuker de VetroSwiss. Le volume de verre usagé collecté n'a quant à lui pas reculé durant le même laps de temps. Au contraire: VetroSwiss s'attend même à une nouvelle année record pour le tonnage du verre usagé. «La seule explication plausible est que les consommateurs suisses achètent de plus en plus de boissons de l'autre côté de la frontière» selon M. Stucker. Les bouteilles vides sont néanmoins éliminées en Suisse.

Ce sont les communes qui sont touchées par cette évolution. Lorsque les recettes TEA reculent et qu'il y a simultanément plus de verre usagé collecté, la rétrocession par tonne diminue. Alors que jusqu'à présent, les communes ont reçu 100 francs ou plus pour la collecte d'une tonne de verre usagé, le taux de rétrocession 2013 va baisser aux environs de 95 francs.

A propos de VetroSwiss

Pour couvrir les coûts de collecte du verre, une taxe d'élimination anticipée (TEA) est prélevée depuis 2002 en Suisse sur les nouveaux emballages pour boissons en verre. Les recettes sont distribuées aux communes, aux périmètres et aux entreprises qui s'occupent de collecter le verre. VetroSwiss perçoit les taxes et les redistribue aux bénéficiaires sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Des informations supplémentaires sur le recyclage du verre montre le film VetroSwiss:
<http://www.youtube.com/watch?v=WftkQdPQ5FI>

Contact:

VetroSwiss
Fritz Stuker
8152 Glattbrugg
Tél.: +41/44/809'76'00
E-Mail: fritz.stuker@vetroswiss.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053529/100732619> abgerufen werden.